



Solidaires, unitaires, démocratiques

le 2 février 2000 numéro 8

Renault Guyancourt-Aubevoye

3 bis rue La Grande Noue

78125 Orcemont

Tél 0608242315

Le 13 Janvier 2000, SUD a déposé la liste de ses Délégués Syndicaux ainsi que le Représentant au CE.

Cela permet à SUD d'avoir les mêmes droits que les autres organisations syndicales (entre autre de distribuer les tracts à l'intérieur de l'établissement).

La direction avait quinze jours pour contester.

Ce qu'elle a fait le 27 janvier.

De ce fait, D. Coustaury, A. Martinez, JP. Gueguen, B. Pujkis, ainsi que Y. Chervin et P. Watterlot d'Aubevoye sont appelés à comparaître devant le **Tribunal d'Instance de Versailles** le **22 Février** à **14 heures 30** pour y faire la preuve de l'existence du syndicat SUD Renault, de sa vitalité et de sa représentativité.

L'impression des tracts et autres publications de notre syndicat SUD ne peut être assurée, chez nos collègues d'autres sections SUD de la région pendant une éternité.

Après la reconnaissance de notre section syndicale sur Guyancourt/Aubevoye et l'acquisition du local, il nous faudra tout construire. En commençant par le matériel. Et le matériel coûte cher.

Nous avons donc décidé de nous équiper d'un ordinateur, d'une imprimante et d'une vraie machine (permettant de tirer tous les exemplaires dont on peut rêver), et d'un stock de papier. Une avalanche de tracts et d'informations !

Nous avons décidé, c'est bien. Mais comme on n'a pas assez de sous, on a pensé à toutes celles et tous ceux qui peuvent nous aider .

Bon, on ne va pas vous faire un dessin : on a besoin de quatre sous et un peu plus si possible pour continuer à vous inonder de bonnes et de mauvaises nouvelles.

Vous connaissez SUD. Certains ont adhéré. Il y en a qui ne l'ont pas encore fait, mais cela viendra peut-être. Quoi qu'il en soit, nous nous engageons à ne refuser aucune aide de la part des salariés. On peut donner de 10 à 10000fr, en liquide ou en chèques (à l'ordre de : SUD Renault TCR).

SOUSCRIPTION

Moi (nom, prénom) _____

Domicile (API et service) _____

Tél : _____

Déclare verser la somme de _____

en toute connaissance de cause. Je sais que cette somme ne peut être déduite de mes impôts, qu'elle ne donne aucun droit à réduction à la cantine Sodexho ni à Renault Boutique et encore moins de l'administration fiscale. C'est donc carrément du fric pour défendre les idées que j'apprécie même s'il m'arrive de ne pas les partager toutes.

Fait à _____ le _____

Signature



Compte rendu de la réunion de DP du Vendredi 28/1/2000 (extraits)

- **Jour de congé.**

Pour éviter les ambiguïtés (ouverts, ouvrables), la direction étudie "en central" une refonte du système des congés, basée sur 5 jours (ouverts) et non 6 (ouvrables). Conséquence possible, les samedis fériés pourraient ne plus être payés.

- **Jours de congés collectifs de l'année 2000.**

Réponse de la direction => "*Nous ne pouvons dévoiler les dates à cette réunion de délégués du personnel, elles seront présentées aux signataires de "l'accord" Semaine 5, puis au CE du 28/2*".

En réalité les dates ont été annoncées le lundi 31 janvier 2000 dans les UET : ce sont => les 21/4, 2/6, 2&3/11 et 26/12.

On peut se demander ce que devient le rôle des élus CE et DP si le vendredi c'est blanc et le lundi c'est noir.

- **Les salariés malades** le 24/12 ou/et le 31/12 ne récupéreront pas leur journée de congé collectif.

- **Les augmentations individuelles et les promotions** sont présentées en Novembre, arrêtées fin Décembre et souvent annoncées en Janvier, mais aussi tout le long de l'année. Question: Pourquoi supprimer ce qui se faisait auparavant ? Il n'y a pas de consignes "d'annonces" systématique en Janvier. Cela se fait selon les directions ou selon les services.

- **Techno-service :**

La direction étudie la possibilité de mettre soit une navette le soir pour retourner à Buc (pour les problèmes de carrosserie), soit un camion pour emmener et ramener les véhicules au TCR.

- **Pour les autres questions**, rien de nouveau.

Nous rappelons le jugement du 9 mars 1999 du tribunal de Grande Instance de Paris concernant le calcul des indemnités journalières en cas de maladie ou accident.

" l'employeur pour maintenir au salarié en congé maladie ou consécutif à un accident du travail, la rémunération nette qu'il aurait perçue s'il avait travaillé, doit reconstituer le salaire brut théorique à partir du montant net des indemnités journalières, CSG et CRDS déduites, affecté du coefficient correcteur de 1,2619 ". Et de plus la direction ne respecte pas l'accord national de 1970 pour les non cadres et la convention collective des ingénieurs et cadres de la métallurgie. *Rien à dire.*

Pour la brochure concernant les remboursements des frais de déplacements nous l'attendons toujours. *Elle est à l'imprimerie!!!!*

Et le reste est du même style de réponses.

=> **Les délégués du syndicat SUD** avaient posés 11 questions. Plusieurs étaient en rapport avec la situation du syndicat SUD et de sa reconnaissance.

SUD demande les clés du local des délégués du personnel au MOD comme les autres syndicats.

Réponse de la direction:

Si vous n'êtes pas reconnus, vous aurez une clé chacun. Si vous l'êtes, vous aurez un local, un fax... comme les autres.

Les Délégués du Personnel SUD seront désormais sur des listes distinctes des autres syndicats.



Manifestations à Tokyo contre les restructurations de Renault chez Nissan

Rappelez vous, il y a quelques années, Renault était en très mauvaise passe.

Nous savions tous que ce n'était pas les salariés qui travaillaient mal mais le couperet est tombé : l'usine modèle de l'époque, l'usine la plus productive, l'usine où les salariés étaient les plus dociles a été fermée : Vilvoorde en Belgique.

Aujourd'hui Renault va bien et rachète Nissan.

Souvent, à leur retour du Japon, nos responsables laissent échapper des petites phrases du genre : "Ils travaillent mieux que nous, ils travaillent plus longtemps que nous,

ils travaillent plus vite que nous etc etc....."

Et pourtant, là bas, ce sont des usines entières qui vont être fermées et des milliers d'emplois qui vont être supprimés.

Est ce que ce sont les salariés japonais qui sont responsables du déficit annoncés ? Ne seraient ils plus les meilleurs en tout ? NON, ce sont les choix financiers de leur direction, de la nôtre, c'est la politique de la finance qui est responsable !

Hier la Belgique, aujourd'hui le Japon et demain les restructurations de la Corée et la Roumanie.



A partir du moment où les actions montent et où les actionnaires sont contents, tout est envisageable, tout est possible.

Nous sommes dans une période de fusions d'acquisitions, de restructurations dans tout les secteurs de l'industrie et des banques. Ne nous trompons pas d'adversaires, ne nous laissons pas endormir par la propagande distillée par les médias, " Avec ", " Grand angle " ou " Trajectoire ", il faut garder les yeux ouverts et rester solidaires. C'est la seule solution pour éviter des catastrophes sociales telles que Moulinex ou Coca cola.